



P.D.I. - DIRECTION DES ROUTES  
DEPARTEMENTALES  
SERVICE INVESTISSEMENT ET PROGRAMMATION

*Contournement ouest  
de l'agglomération d'Aurillac*  
-----  
**Liaison RN122 - RD120**

**Dossier de demande d'examen au cas par cas**  
Article R. 122-3 du code de l'environnement

Annexe 4 :  
Plan des tracés

Le Responsable de la Mission  
Elites et Programmation  
Aurillac le

J.F. PABRO

Le Chef du Service  
Investissement et Programmation  
Aurillac le

M. DELMAS

Le Directeur des Routes  
Départementales  
Aurillac le

P. FABRETOU

